

Département du Finistère,
Arrondissement de MORLAIX,
Canton de LANDIVISIAU,
Commune de LANDIVISIAU.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 18 octobre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Par suite d'une convocation en date du 11 octobre 2019, les membres composant le Conseil municipal de Landivisiau se sont réunis en mairie, le vendredi 18 octobre 2019, à 19 heures, sous la présidence de Madame Laurence CLAISSE, Maire.

Présents : Mme CLAISSE, M. MICHEL, Mme ABAZIOU, M. SALIOU, Mme QUEOURON, Mme PORTAILLER, M. PERVES, Mme LE BRIS, Mme APPRIOU, M. DERRIEN, Mme L'AMINOT, M. JEZEQUEL, M. YVEN, Mme BLEAS K., M. LE BRAS, Mme AUFFRET, M. BALANANT, Mme MARTIN, M. BILLON, M. KERRIEN (arrivé à 19h06), Mme LAIZET, M. TURLAN, M. UGUEN, Mme BLEAS M., M. PHELIPPOT.

Absents ayant donné procuration :

M. MORRY, Adjoint au Maire, a donné procuration à M. MICHEL, Adjoint au Maire,
Mme BOSC, Conseillère municipale, a donné procuration à Mme PORTAILLER, Adjoint au Maire,
Mme BETON, Conseillère municipale, a donné procuration à M. KERRIEN, Conseiller municipal,
Mme LARVOR, Conseillère municipale, a donné procuration à Mme LAIZET, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal.

Monsieur Sébastien JEZEQUEL, Conseiller Municipal, est nommé pour remplir cette fonction.